



**PAC**

PORTER A CONNAISSANCE

Politique publique prioritaire de l'État, la sécurité routière fait l'objet d'un programme pluriannuel d'actions dont l'un des objectifs, au-delà du contrôle et de la sanction des comportements fautifs, est de faire émerger une culture tournée vers la prévention. Le Grenelle de l'Environnement a aussi mis en avant le développement des nouvelles technologies d'information et de communication. L'aménagement numérique des territoires doit être intégré au projet territorial.

A ce titre, les auteurs des documents d'urbanisme doivent se mobiliser car ils peuvent agir en posant les principes de base susceptibles d'assurer un haut niveau de sécurité routière, à savoir :

- la prise en compte des usagers vulnérables
- l'affectation des voies avec le souci d'un rééquilibrage des usages entre circulation et vie locale pour les voies traversant l'agglomération
- la vérification de la cohérence entre l'affectation des voies existantes ou projetées

et leurs caractéristiques afin que les usagers adaptent leur comportement.

Concrètement, l'écriture du document doit être l'occasion d'analyser les accidents intervenus ces dernières années, tout en évaluant l'impact en terme de sécurité des projets d'aménagement ou de voirie, une attention particulière devant être portée aux endroits où se concentrent des usages particulièrement vulnérables, tels que les sorties d'écoles ou parcs de stationnement.

Sur le fond, le document d'urbanisme approuvé doit notamment permettre d'éviter :

- des extensions urbaines reliées à l'agglomération seulement par la route
- un recul trop important des constructions élargissant le champ visuel, et donc les vitesses
- des alignements droits trop longs
- la multiplication des accès nouveaux sur les voies principales de circulation
- de contraindre le développement des nouvelles technologies d'information et de communication.

F  
I  
C  
H  
E  
n°  
6

### Routes à grande circulation

Le territoire est traversé par l'autoroute A16, par la route nationale 31 et par les routes départementales 1, 2, 3, 11, 12, 35, 52, 93, 114, 133, 149, 501, 503, 504, 513, 526, 615, 616, 626, 901, 927, 931, 938, 981 et 1001.

L'autoroute A16, la route nationale 31 et les routes départementales 901, 931, 981 et 1001 sont classées routes à grande circulation.

Pour information, le classement des routes à grande circulation est défini dans le [décret n° 2010-578 modifiant le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009 fixant la liste des routes à grande circulation du 31 mai 2010](#), dont vous trouverez un extrait ci-dessous.

### Projet routier

Les communes de Beauvais, Milly-sur-Thérain et Troissereux sont concernées par la mise à 2x2 voies de la RD 901 sur 8,5 km de longueur.

La commune de Tillé est concernée par un projet de requalification de la voie d'accès à l'aéroport de Beauvais-Tillé. Elle sera réalisée par une première tranche d'aménagement de la voirie existante à 2x1 voies sur une longueur de 1,2 km et une seconde tranche de création de voirie neuve à 2x1 voies de 1,3 km.

### Aménagement numérique

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN), porté par le Conseil Général de l'Oise, a été approuvé le 21 mai 2012. Il est téléchargeable à partir du lien [http://www.oise.fr/fileadmin/oise.fr/pdf/amenagement\\_territoire/Haut-debit/SDTAN-juin12.pdf](http://www.oise.fr/fileadmin/oise.fr/pdf/amenagement_territoire/Haut-debit/SDTAN-juin12.pdf). Il est également accessible depuis le portail : <http://treshautdebit.oise.fr>

Même s'il n'existe pas de lien de prise en compte ou de compatibilité entre le SDTAN et les documents d'urbanisme, une certaine cohérence s'avère nécessaire si la collectivité souhaite pouvoir bénéficier d'une aide financière.

L  
E  
S  
M  
O  
B  
I  
L  
I  
T  
E  
S

Le rapport de présentation du SCoT devra comporter un diagnostic en terme d'aménagement numérique du territoire. Sur ce point, je vous invite à consulter le site du centre d'études technique de l'équipement (<http://www.ant.developpement-durable.gouv.fr/>) du ministère de l'Écologie.

# CAB - classement sonore des voies

Petites Communes

Communes concernées	Nom de l'infrastructure	Délimitation du tronçon	Débutant	Finissant	Catégorie de l'infrastructure	largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure en m (1)	type de tissu (rue en "U" ou tissu ouvert)	Autres communes concernées	Dates classement
ALLONNE	A 16	en totalité			1	300			28/12/1999
	RD 927	de la limite avec Frocourt jusqu'à la limite d'agglomération	24+150	26+708	3	100	Tissu ouvert		28/12/1999
	RD 927	de l'entrée d'agglomération jusqu'à la RN 1	26+708	27+336	4	30	Tissu ouvert		28/12/1999
	RN 1	en totalité	29+550	32+000	3	100	Tissu ouvert		28/12/1999
AUNEUIL	RD 981	en totalité	15+750	21+500	3	100	Tissu ouvert		28/12/1999
AUNEUIL	RD 981	en totalité	15+750	21+500	3	100	Tissu ouvert		28/12/1999
	A 16	en totalité			1	300			28/12/1999
AUTEUIL	RD 927	section en enclave entre limites avec La Neuville d'Aumont	16+100	16+500	3	100	Tissu ouvert		28/12/1999
	RD 927	section entre limite avec La Neuville et l'agglomération d'Auteuil	16+700	18+414	3	100	Tissu ouvert		28/12/1999
	RD 927	section en agglomération	18+414	19+652	4	30	Tissu ouvert		28/12/1999
	RD 927	section entre l'agglomération d'Auteuil et la limite avec Frocourt	19+652	23+300	3	100	Tissu ouvert		28/12/1999
AUX MARAIS	RD 981	en totalité	23+300	26+245	3	100	Tissu ouvert		28/12/1999
FROCOURT	RD 927	en totalité	23+300	24+150	3	100	Tissu ouvert		28/12/1999
GOINCOURT	RD 981	en totalité	26+245	28+183	3	100	Tissu ouvert		28/12/1999
	RN 31	en totalité	020+700	23+600	3	100	Tissu ouvert		28/12/1999
MILLY SUR THERAIN	RD 133	agglomération - hameau de Campdeville	01+000	1+452	4	30	Tissu ouvert		28/12/1999
	RD 133	du hameau de Campdeville à l'entrée agglomération de Milly	01+452	3+760	3	100	Tissu ouvert		28/12/1999
	RD 133	agglomération de Milly jusque RD 815	03+760	4+185	4	30	Tissu ouvert		28/12/1999
	RD 801	en totalité	07+300	10+800	3	100	Tissu ouvert		28/12/1999
RAINVILLERS	RN 31	en totalité, section en frontière avec St Paul	018+660	19+672	3	100	Tissu ouvert	ST PAUL	28/12/1999
ROCHY CONDE	RD 12	de limite avec Therdonne jusqu'à l'entrée d'agglomération	01+700	2+657	3	100	Tissu ouvert		28/12/1999
	RD 12	section en agglomération	02+657	3+079	4	30	Tissu ouvert		28/12/1999
	RD 12	de la sortie d'agglomération jusque Bailleul sur Th.	03+079	4+300	3	100	Tissu ouvert		28/12/1999
	RN 31	en totalité	034+100	35+000	2	250	Tissu ouvert		28/12/1999
ST PAUL	RN 31	en totalité	015+900	17+100	3	100	Tissu ouvert		28/12/1999
	RN 31	en totalité (dont section en frontière avec Rainvillers)	017+400	20+700	3	100	Tissu ouvert		28/12/1999
THERDONNE	A 16	en totalité			1	300			28/12/1999
	RD 12	section en agglomération	00+271	0+789	4	30	Tissu ouvert		28/12/1999
	RD 12	section hors agglomération	00+789	1+700	3	100	Tissu ouvert		28/12/1999
	RD 838	depuis la limite avec Beauvais, section en frontière entre Tillé et Therdonne	03+300	3+550	3	100	Tissu ouvert		28/12/1999
THERDONNE	RN 31	en totalité	030+000	34+100	2	250	Tissu ouvert		28/12/1999
TROISSEREUX	RD 133	en agglomération - de RD 901 jusque fin d'agglomération	00+000	0+428	4	30	Tissu ouvert		28/12/1999
	RD 133	de fin d'agglomération jusque limite avec Milly	00+428	1+000	3	100	Tissu ouvert		28/12/1999
	RD 901	hors agglomération - de limite avec Beauvais jusque entrée d'agglomération	03+900	5+640	3	100	Tissu ouvert		28/12/1999
	RD 901	de l'entrée d'agglomération à la RD 816	06+640	8+969	3	100	Tissu ouvert		28/12/1999
TROISSEREUX	RD 901	en agglomération de la RD 816 à la RD133	06+969	8+231	2	250	Rue en U		28/12/1999
WARLUIIS	RN 1	de limite avec Abbecourt jusque entrée Warluis, section en 2x2 voies	26+800	28+284	2	250	Tissu ouvert		28/12/1999
	RN 1	de fin de la 2x2 Voies jusque limite avec Allonne	28+264	29+550	3	100	Tissu ouvert		28/12/1999

## SECTEURS CLASSES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BEAUVAIS

Type d'infrastructure	Nom de la voie	Délimitation du tronçon		Catégorie de l'infrastructure	largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure en m (1)	type de tissu (rue en "U" ou tissu ouvert)
		Débutant	Finissant			
RD 901	rocade nord	limite communale	avenue dassault	3	100	ouvert
VC	rocade nord	avenue Dassault	giratoire A16	3	100	ouvert
VC	rocade nord	giratoire A16	rue de Clermont	3	100	ouvert
RD	rue du Moulin Bracheux	rocade nord	av B. Pascal	3	100	ouvert
RD	avenue Pascal	rue du Moulin Bracheux	rue de l'Industrie	3	100	ouvert
VC	avenue Pascal	rue de l'Industrie	av Kennedy	4	30	ouvert
RD	rue P. et M. Curie	av Pascal	RN 1	3	100	ouvert
RN1	av Gay Lussac	av. JF. Kennedy	av W Churchill	3	100	ouvert
Route Nationale 1	av. JF. Kennedy	limite communale	av. B. Pascal	3	100	ouvert
Route Nationale 1	av. JF. Kennedy	av. B. Pascal	rue Corot	2	250	ouvert
Route Nationale 1	av. JF. Kennedy	av. Corot	bld. St André	3	100	ouvert
Route Nationale 1	bld Saint André	av. J. F. Kennedy	bld de l'Assaut	3	100	ouvert
Route Nationale 1et 31	bld de l'Assaut	bld Saint André	rue d'Amiens	3	100	ouvert
Route Nationale 1	rue d'Amiens	bld de l'Assaut	av. Marcel Dassault	3	100	ouvert
Route Nationale 1	av. Marcel Dassault	rue d'Amiens	lim. communale	3	100	ouvert
Route Nationale 31	av. J. Memmoz	lim. communale	bld D. Lamotte	3	100	ouvert
Route Nationale 31	bld D. Lamotte	av. J. Memmoz	rue Gambetta	3	100	ouvert
Route Nationale 31	rue Gambetta	bld D. Lamotte	rue J. de Lignières	3	100	ouvert
Route Nationale 1et 31	rue J. de Lignières	rue Gambetta	rue de Clermont	3	100	ouvert
Route Nationale 31	rue de Clermont	rue J. de Lignières	rue de Vignacourt	3	100	U
Route Nationale 31	rue de Vignacourt	rue de Clermont	bld de l'Assaut	3	100	ouvert
Route Nationale 31	rue de Clermont	rue de Vignacourt	av Corot	3	100	ouvert
Route Nationale 31	rue de Clermont	av Corot	giratoire du stade	2	250	ouvert
Route Nationale 31	RN 31	giratoire du stade	limite communale	2	250	ouvert
Autoroute	A 16	en totalité		1	300	ouvert
RD 981	RD 981	RN 31	limite communale	3	100	ouvert
RD 149	rue ND du Thil	RD 901	route de Crèvecoeur	4	30	ouvert
RD 149	rue ND du Thil	route de Crèvecoeur	rue de Calais	3	100	ouvert
RD 149	route de Crèvecoeur	rue ND du Thil	échangeur rocade	4	30	ouvert
RD 149	rue de Calais	rue ND du Thil	rue d'Amiens	3	100	ouvert
VC	rue A. Caron	N31 bd Lamotte	rue de Calais	3	100	ouvert
VC	rue St just des marais	rue de Savignies	rue GI Leclerc	3	100	ouvert
VC	Cours Scellier	bld A d'Inville	rue GI Leclerc	3	100	ouvert
VC	rue du Gal Leclerc	rue St just des Marais	bld A d'Inville	3	100	ouvert
VC	bld A d'Inville	rue du gal Leclerc	av J. Memmoz	3	100	ouvert
RD 149	rue de Savignies	lim. communale	av Nelson Mandela	4	30	ouvert
VC	av Nelson Mandela	rue de Savignies	bld St Jean	4	30	ouvert
	bld St Jean	bld Loisel	bld A. Briand	4	30	ouvert
	bld Loisel	rue du Gal Leclerc	bld St Jean	4	30	ouvert
	bld A. Briand	bld St Jean	bld J. Brière	4	30	ouvert
	bld J. Brière	bld de Gaulle	bld A. Briand	4	30	ouvert
	bld du gal de Gaulle	av. Kennedy	bld J. Brière	3	100	ouvert
	bld du gal de Gaulle	bld J. Brière	rue Corréus	4	30	ouvert
	rue de la tapisserie	rue P. Jacoby	av de la République	4	30	ouvert
	av de la République	rue de la tapisserie	rue Corréus	4	30	ouvert
	rue Corréus	rue du Wage	bld du gal de Gaulle	4	30	ouvert
	rue du Wage	rue Corréus	av. Corot	4	30	ouvert
RD 938	av. Corot	rue de Clermont	rocade nord	4	30	ouvert
RD	av. Corot	rue de Clermont	av. Kennedy	4	30	ouvert
RD 938	RD 938	rocade nord	limite communale	3	100	ouvert
	pont Saint Jean	bld St Jean	bld de Normandie	4	30	ouvert
RD 139	rue du Fbg St Jean	rue de Pentemont	rue des Déportés	3	100	ouvert
	rue des Déportés	rue du Fbg St Jean	bld de Normandie	3	100	ouvert
RD 139	bld de Normandie	rue des Déportés	bd de l'île de France	3	100	ouvert
RD 139	bld de l'île de France	bld de Normandie	bld Richebourg	3	100	ouvert
RD 139	bld Richebourg	bd de l'île de France	av W. Churchill	3	100	ouvert
RD 139	av W. Churchill	Bd Richebourg	av G. Lussac	3	100	ouvert
	rue du Fbg St Jacques	Square G. Dumezil	rue du Thérain	3	100	ouvert
	rue du Thérain	rue du Fbg St Jacques	av A. Briand	3	100	ouvert
	Pont de Paris	bld de l'île de France	rue de Malherbe	3	100	ouvert
	rue de Malherbe	pl. Clémenceau	Pont de Paris	3	100	ouvert
	rue du gal Watrin	bld St Jean	rue D. Simon	4	30	ouvert
	rue D. Simon	rue du gal Watrin	rue Angrand Leprince	4	30	ouvert
	rue Angrand Leprince	rue D. Simon	rue de la Tapisserie	3	100	ouvert
	rue de la Tapisserie	rue Angrand Leprince	rue P. Jacoby	3	100	ouvert
	rue P. Jacoby	rue de la Tapisserie	rue de Buzanval	3	100	U
	rue de Buzanval	rue P. Jacoby	rue J. d'Arc	3	100	U
	pl. Clémenceau	rue A. Delaherche	rue Beauregard	3	100	ouvert
	rue A. Delaherche	rue P. Jacoby	pl. Clémenceau	3	100	U
	rue du docteur Gérard	rue Beauregard	rue Desgroux	3	100	ouvert
	rue Beauregard	rue Ph. de Dreux	rue du docteur Gérard	3	100	ouvert
	rue Desgroux	rue Angrand Leprince	rue Beauregard	3	100	ouvert
	rue Ph. de Dreux	rue Beauregard	rue J. Racine	3	100	ouvert
	rue J. Racine	bld A. d'Inville	rue J. d'Arc	3	100	ouvert
	rue J. d'Arc	rue J. Racine	pl. du Jeu de Paume	3	100	U
	rue J. d'Arc	pl. du Jeu de Paume	bld St André	3	100	ouvert
	rue des Jacobins	rue Camot	bvd du gal de Gaulle	3	100	U
	rue de la Madeleine	rue P. Jacoby	bvd du gal de Gaulle	3	100	ouvert
	rue Camot	rue Jeanne d'Arc	rue des Jacobins	3	100	en U
	rue Gambetta	rue Camot	rue J. de Lignières	3	100	en U
	rue St Laurent	rue Gui Patin	rue J. Racine	3	100	ouvert
	rue Gui Patin	rue St Laurent	rue Gambetta	3	100	en U
Autoroute	bretelle accès A16	N31	A16	3	100	ouvert